



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## La déléguée territoriale

Dossier suivi par : Bénédicte DESSORT  
Tél : 03.85.21.96.50  
Mail : b.dessort@inao.gouv.fr

V/Réf :

N/Réf : CM/LM/BD-19-413

Objet : Projet d'élaboration du PLU de la commune de la Rivière-Enverse

Monsieur le Maire

Mairie

Chef-Lieu

74440 *La Rivière - Enverse*

REÇU LE  
25 SEP. 2019  
Mairie de LA RIVIERE ENVERSE

Mâcon, le 04 septembre 2019

Par mail reçu le 5 juillet 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration du PLU de La Rivière Enverse.

La commune de La Rivière-Enverse est située dans l'aire géographique des AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Abondance », « Chevroton » et « Reblochon ou Reblochon de Savoie ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La liste des signes officiels de la qualité et de l'origine doit être présente, telle qu'indiquée ci-dessus, dans le rapport de présentation.

L'INAO souligne l'effort de la commune pour la préservation du foncier agricole. Les capacités de densification au sein de l'enveloppe urbaine ont été identifiées et les réhabilitations envisagées.

L'urbanisation a été recentrée principalement sur le chef-lieu, limitant de fait la consommation d'espaces agricoles.

L'INAO regrette que le rapport de présentation ne comporte pas une photographie précise de l'habitat de la commune. Il est mentionné une « vingtaine » de logements vacants et la construction de 46 logement depuis 2007, mais aucune donnée sur le nombre total de logement sur le territoire communal.

Afin d'éviter une urbanisation linéaire, l'INAO souhaite que la zone AUb « Moulin de Vagny » soit relocalisée au plus près du chef-lieu.

L'institut demande également que le tracé de la zone UB au lieu-dit « Cellières » soit au plus près du bâti. Les parcelles identifiées en extension pourront être classées en zone A.

## INAO Délégation territoriale Centre-est

SITE DE MACON

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

[www.inao.gov.fr](http://www.inao.gov.fr)

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas à ce projet considérant qu'il a une incidence limitée sur les AOP et IGP concernées.

Pour la Directrice,  
Et par délégation

Christèle MERCIER



Copie : DDT 74

**INAO Délégation territoriale Centre-est**

SITE DE MACON

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

[www.inao.gov.fr](http://www.inao.gov.fr)